Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 septembre 2012
14 h

Séance tenue le lundi 24 septembre 2012
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Élaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Claude Trudel, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin, Mme Marie Cinq-Mars et M. François Robillard.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Ginette Marotte.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Il informe les membres du conseil de la tenue d'une exposition sur « la vieillesse ». Il souligne la présence dans les tribunes des membres du Jeune conseil de Montréal.

Il souligne également les anniversaires de naissance pour le mois de septembre, à savoir : Mme Caroline Bourgeois, Mme Érika Duchesne, M. Alvaro Farinacci, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, et Mme Clementina Téti-Tomassi.

Le leader de la majorité souhaite la bienvenue aux invités dans les tribunes et fait part des ententes intervenues entre les leaders concernant l'ordre du jour. Il souligne également que Mme Jeanne Corriveau, journaliste au Devoir, qui couvrait depuis plusieurs années le monde municipal, sera dorénavant assignée au domaine de la santé et sera remplacée par M. Brian Myles.

La chef de l'opposition officielle souligne la carrière de Mme Corriveau et lui souhaite la meilleure des chances.

La leader de l'opposition officielle mentionne qu'elle faisait partie du tout premier Jeune conseil de Montréal et incite les membres à poursuivre leur bon travail et à persévérer.

Le président du conseil souligne enfin la présence dans les tribunes de M. José Soto Sandoval, conseiller municipal de la Ville de San Bernardo au sud de Santiago ainsi que de Mme Zaida Nunez, ex-présidente de l'Association des Chiliens du Québec.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
Mme Louise Harel	M. Gérald Tremblay	Bonifications souhaitées au projet de l'échangeur Turcot avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement
Mme Anie Samson	M. Gérald Tremblay	Impacts des difficultés financières et de gestion de BIXI / Volet international de BIXI - déficit épongé par les Montréalais
Mme Josée Duplessis	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	État de situation sur l'avenir de la Biosphère / Discussions entreprises avec le gouvernement fédéral
M. Richard Bergeron	M. Gérald Tremblay (M. Richard Deschamps)	Processus d'attribution des contrats pour la réfection des usines de filtration Atwater et Pierrefonds / Série d'articles du journal The Gazette sur le partage des contrats entre entreprises
M. Alex Norris	M. Gérald Tremblay (M. Marvin Rotrand)	Questionnement sur la promotion de Michel Nantel à un poste névralgique au SPVM / Coûts du dossier d'espionnage de courriels pour les contribuables montréalais
M. Étienne Brunet	M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum)	Exode des familles vers les banlieues – mesures concrètes pour garder les jeunes familles à Montréal / Réclamer au gouvernement du Québec un régime particulier pour Montréal
M. Benoit Dorais	M. Gérald Tremblay	Échangeur Turcot – importance de transmettre des proposition communes au gouvernement du Québec pour modifier le projet dans les plus brefs délais
M. Réal Ménard	M. Gérald Tremblay	Commentaires sur l'imputabilité des élus

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 45.

Le conseiller Réal Ménard soulève une question de privilège sur le ton du maire en réponse à une question et le droit des élus de poser des questions dans un régime parlementaire.

Le président du conseil indique qu'il s'agissait d'un point d'information et déclare l'incident clos.

CM12 0773

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 septembre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 15.14.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM12 0774

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2012

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 septembre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM12 0775

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 août 2012

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 août 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 septembre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 9 juillet au 26 août 2012.

Un débat s'engage.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 9 juillet au 26 août 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 9 juillet au 26 août 2012.

Un débat s'engage.

---

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

5.01 Résolution CA 12 22 0286 du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest - Résolution relative à la Proclamation des journées de la culture.

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 août 2012.

CM12 0776

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de construction d'un complexe municipal de soccer sur le site du Complexe environnemental Saint-Michel - Projets de règlements P-12-018 et P-04-047-124

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de construction d'un complexe municipal de soccer sur le site du Complexe environnemental Saint-Michel - Projets de règlements P-12-018 et P-04-047-124, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1121079010

7.03 Dépôt de l'avis de fixation de scrutin afin de combler la vacance au poste de conseiller de la Ville du district électoral de Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

---

CM12 0777

Dépôt des avis et mémoires du Conseil du patrimoine de Montréal émis du 1er janvier et le 31 juillet 2012

Le leader de la majorité dépose les avis et les mémoires émis par le Conseil du patrimoine de Montréal, instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, entre le 1er janvier et le 31 juillet 2012, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1123643004

CM12 0778

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de revalorisation du site des anciens garages du ministère des Transports du Québec

Le leader de la majorité dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet de revitalisation du terrain des anciens garages du ministère des Transports du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1121079011

CM12 0779

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2012, projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et de l'état global des revenus et dépenses réels au 31 juillet 2012 comparé au 31 juillet 2011

Le leader de la majorité dépose l'état des revenus et dépenses de la Ville au 31 juillet 2012 - Volet municipal, projetés à la fin de l'exercice et l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 juillet 2012 comparé au 31 juillet 2011, et le conseil en prend acte.

07.06 1125205005

CM12 0780

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration portant sur les effets des dépôts de nouveaux rôles d'évaluation sur les charges fiscales des contribuables

Monsieur Sammy Forcillo dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration portant sur les effets des dépôts de nouveaux rôles d'évaluation sur les charges fiscales des contribuables, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

---

9 - Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

Le président du conseil appelle le point « Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal ».

9.01 Monsieur Gérald Tremblay fait lecture du Rapport du maire sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 $, pour la période du 27 août 2011 au 26 août 2012, ainsi que celle des contrats de plus de 2 000 $ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

_____

Un débat s'engage.

_____

_____

CM12 0781

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

_____

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

_____

CM12 0782

Déclaration de condoléances à la famille et aux proches de monsieur Denis Blanchette

Attendu que le 4 septembre 2012, monsieur Denis Blanchette a perdu la vie lors d'un événement tragique au Métropolis de Montréal;

Attendu que le geste de monsieur Blanchette a été qualifié d'acte héroïque par les personnes présentes sur place le soir du tragique événement;

Attendu que le décès de monsieur Blanchette a permis de sauver d'autres vies, évitant ainsi un lourd bilan pour cet acte isolé de grande violence;

Attendu que la classe politique, les collègues de travail, sa famille et ses amis de même que de nombreux citoyens ont rendu hommage à monsieur Blanchette lors d'une cérémonie de commémoration nationale tenue le 10 septembre dernier;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gérald Tremblay
M. Réal Ménard
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que le conseil municipal offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Denis Blanchette et particulièrement à sa mère, ses sœurs et sa jeune fille.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM12 0783

Déclaration de félicitations aux membres de l'assemblée nationale élus le 4 septembre 2012

Attendu que les Québécois et les Québécoises ont voté le 4 septembre dernier pour choisir leurs représentants à l'Assemblée nationale;

Attendu que le taux de participation a augmenté de manière importante comparée aux élections précédentes et a résulté dans le choix d'un gouvernement minoritaire et une Assemblée composée d'élus de quatre formations politiques différentes permettant l'expression d'une grande diversité d'opinions;

Attendu que pour la première fois depuis l'obtention du droit de vote par les femmes en 1940, une femme est élue à la tête du gouvernement du Québec;

Attendu que plusieurs membres des communautés d'origines diverses et visibles ont été élus, mais en nombre qui ne reflète pas leur importance dans la population du Québec;

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal :

- félicite les Montréalais et l'ensemble des Québécois pour avoir participé à cet exercice démocratique en assumant leurs responsabilités de citoyens et presse le Directeur général des élections du Québec pour qu'il poursuive ses efforts en vue d'augmenter la participation des citoyens aux prochaines élections;

- félicite les 125 membres de l'Assemblée nationale élus le 4 septembre 2012;

- note la nature historique de l'élection de madame Pauline Marois, première femme Première ministre du Québec;

- exprime son espoir de voir les prochaines élections à l'Assemblée nationale se traduire par l'élection d'un nombre plus important de représentants et de représentantes des communautés d'origines diverses et visibles et de femmes;

- invite les membres de l'Assemblée nationale représentant Montréal et sa région à collaborer pour l'avancement des demandes prioritaires de la Communauté métropolitaine de Montréal en particulier les enjeux liés au transport collectif et aux infrastructures.

À 15 h 55, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Elsie Lefebvre.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Article 15.03

Déclaration en mémoire des 37 personnes décédées lors de l'incendie du bar le Blue Bird - Wagon Wheel survenu le 1er septembre 1972

À 15 h 58,

il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Helen Fotopulos

de reporter l'étude de l'article 15.03 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM12 0784

Déclaration pour souligner l'apport exceptionnel de monsieur Laurent Picard à la vie montréalaise et transmettre nos condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que le conseil municipal a appris le décès de monsieur Laurent Picard, survenu le 29 août 2012;

Attendu qu'il a joué un rôle exceptionnel dans notre société, et ce à plusieurs titres, notamment, au poste de président de la Société Radio-Canada;

Attendu qu'il a présidé un groupe de travail qui a produit un rapport déterminant sur l'avenir de Montréal;

Attendu qu'il a consacré sa vie au service public, dans différentes institutions, et qu'il a toujours fait preuve d'un caractère universel et d'une générosité exemplaire pour la société dans laquelle il vivait;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars
M. Alan DeSousa

Et résolu :

que le conseil municipal :

1- offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches;

2- salue la contribution exceptionnelle de M. Laurent Picard à la société québécoise et montréalaise.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM12 0785

Déclaration pour souligner la carrière exceptionnelle de monsieur Jake Eberts et transmettre nos condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que le conseil municipal a appris le décès de monsieur Jake Eberts survenu à Montréal le 6 septembre 2012;

Attendu que M. Eberts est né à Montréal le 10 juillet 1941 et qu'il a étudié à l'Université McGill;

Attendu sa carrière internationale qui a aussi eu des retombées tangibles à Montréal;

Attendu qu'il a financé ou produit plus de 50 films dans sa carrière dont les plus connus sont des succès internationaux mentionnons : *Chariots of Fire (Les chariots de feu), Gandhi, Driving Miss Daisy (Miss Daisy et son chauffeur), Dances with Wolves (Danse avec les loups), Black Robe (Robe noire), A River Runs Through It (La rivière du sixième jour), Chicken Run (Poulets en fuite), The Name of the Rose (Au nom de la rose) et The Illusionist (L'illusionniste)*;

Attendu que ces longs métrages ont reçu 65 nominations aux Oscars et 37 statuettes, dont quatre dans la catégorie Meilleur film;

Attendu que ses nombreux prix et honneurs dont le titre d'officier de l'Ordre du Canada, l'une des plus grandes distinctions au pays;

Attendu qu'il a contribué activement par ses relations et son influence au tournage de grandes productions cinématographiques au Québec dont le film Black Robe (Robe noire) du réalisateur Bruce Beresford entièrement tourné au Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'oeuvre *The Education of Little Tree* et du réalisateur Richard Friedenberg et plus tard le film du réalisateur Richard Attenborough *Grey Owl* avec Pierce Brosnan;

Attendu sa grande contribution à l'industrie cinématographique de Montréal comme producteur;

Attendu son parcours extraordinaire et son attachement constant envers Montréal et le Québec;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

que le conseil municipal :

1- offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches ;

2- salue la contribution de monsieur Jake Eberts à la société montréalaise et québécoise.

À 16 h 03, le président du conseil reprend son fauteuil présidentiel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CM12 0786

Déclaration en faveur du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Attendu que le nord-est de Montréal représente un bassin de 250 000 personnes ayant difficilement accès au métro;

Attendu l'existence d'un consensus au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), des maires de Laval et de Longueuil, sur l'importance de situer le prolongement du métro de Montréal au coeur d'une stratégie visant à améliorer le transport collectif, réduire la congestion automobile et améliorer la mobilité dans la grande région de Montréal;

Attendu qu'une entente existe entre les maires des trois plus importantes villes de la CMM en faveur d'un plan d'extension des lignes bleue, orange et jaune du métro de Montréal;

Attendu le très important potentiel de croissance de l'achalandage dans le secteur nord-est de Montréal;

Attendu que le parti ministériel, élu lors de l'élection du 4 septembre 2012, a inscrit dans son programme électoral un engagement en faveur de la priorisation du prolongement de la ligne bleue;

Il est proposé par M. Michel Bissonnet

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal réitère son appui au prolongement de la ligne bleue du métro en priorité sur les autres lignes et appuie les engagements du nouveau gouvernement du Québec en la matière.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

15.06

_____

CM12 0787

Déclaration invitant la Société de transport (STM) de Montréal et l'Agence métropolitaine de Transport (AMT) de poursuivre leurs campagnes de promotion en faveur du transport collectif

Attendu que la Ville de Montréal, par le biais de son Plan de transport, a clairement indiqué sa volonté de promouvoir le transport collectif;

Attendu que la STM s'est fixée l'objectif d'accroître de 40% son achalandage d'ici 2020;

Attendu que la journée « En ville, sans ma voiture ! » est un événement international qui vise à sensibiliser les citoyens aux impacts négatifs de la voiture sur la qualité de vie et sur l'environnement;

Attendu que Montréal participe à la journée « En ville, sans ma voiture ! » depuis 2003;

Attendu que la STM réalise régulièrement des campagnes de promotion du transport collectif avec distribution de titres à l'essai tout au long de l'année lors des opérations « Magasinage festif en transport collectif » et durant les grands évènements sportifs et culturels;

Attendu que la STM a mis en place le titre « soirée illimitée à 4$ » et le programme « sortie en famille » qui permet de profiter de tarifs très avantageux et de se déplacer dans des périodes de la journée et de la semaine où il y a moins d'achalandage sur le réseau;

Attendu que la gratuité du transport collectif lors de la journée du 22 septembre entraînerait une surcharge du réseau bus et métro qui pénaliserait la clientèle régulière, offrirait une mauvaise expérience aux nouveaux usagers faisant l'essai du transport collectif et entraînerait des pertes financières significatives de plus d'un million de dollars pour la STM;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

que le conseil municipal réitère son appui à la Société de transport de Montréal et à l'Agence métropolitaine de Transport dans leurs efforts pour amener plus d'automobilistes à prendre les transports collectifs et actifs, notamment en développant de nouvelles campagnes de promotion auprès des automobilistes de la région de Montréal et en mettant en place des mesures incitatives pour fidéliser la clientèle actuelle.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

15.07

_____

CM12 0788

Déclaration en faveur d'une contribution plus équitable du gouvernement du Québec aux centres locaux de développement de l'agglomération de Montréal

Attendu que la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat mise sur un renouvellement et un renforcement du partenariat avec les CLD, qui sont des partenaires incontournables pour réaliser la stratégie;

Attendu que, selon les données les plus récentes de Statistiques Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec, Montréal :

- génère 35 % de l'activité économique de la province mesurée par le produit intérieur brut;
- compte 34 % des emplois de la province;
- compte 26 % des établissements de la province;
- compte la majorité des centres de recherche de la province;
- représente 24 % de la population de la province;
- ne reçoit que 20 %, soit 15,6 M$, de l'enveloppe budgétaire annuelle totale de 78,4 M $ octroyée par le gouvernement du Québec aux CLD de la province dans le cadre de l'entente 2012-2013 à 2014-2015 découlant de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat;

Attendu que l'analyse de différents paramètres révèle une iniquité dans l'allocation des ressources par le gouvernement du Québec entre les CLD de Montréal et les CLD des autres régions;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté le 23 août dernier le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation à la suite d'un examen public sur la valorisation du développement économique local;

Attendu que l'arrivée d'un nouveau gouvernement procure une occasion de rectifier l'allocation des sommes octroyées à Montréal dans le cadre de la nouvelle entente CLD à finaliser;

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec la rectification de l'iniquité du financement des organismes de développement local montréalais et d'octroyer à la métropole du Québec la juste part qui lui revient, soit un financement qui corresponde à un minimum de 24 % de l'enveloppe budgétaire, ce qui répondrait davantage à l'apport relatif de Montréal aux plans démographique et économique.

Adopté à l'unanimité.

15.08

_____

À 16 h 24, le conseil reprend l'étude de l'article 15.03.

CM12 0789 (suite)

Déclaration en mémoire des 37 personnes décédées lors de l'incendie du bar le Blue Bird - Wagon Wheel survenu le 1er septembre 1972

Attendu que le conseil municipal a entendu avec émotion les demandes des familles afin de commémorer le 40e anniversaire de cette tragédie en 2012;

Attendu que cet incendie a causé la perte de 37 vies, près de 60 blessés;

Attendu que les élus et les services municipaux (le Service de sécurité incendie de Montréal, le Centre d'histoire de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que la Direction de la culture et du patrimoine) ont travaillé en étroite collaboration avec les familles du Comité bénévole le *Blue Bird Memorial Group* pour qu'un hommage soit rendu public cette année;

Attendu que la Ville de Montréal a réalisé avec les familles une journée de commémoration officielle En souvenir du *Blue Bird - Wagon Wheel* 1972-2012 le 31 août dernier;

Attendu que la Ville de Montréal a procédé à une désignation commémorative au square Phillips en posant une empreinte historique de granite noir marquée des 37 noms des victimes et dévoilée en présence des familles et des proches;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite que cette empreinte historique devienne un lieu de recueillement au coeur de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite apporter réconfort à ceux et celles qui ont perdu un proche ou ont vécu cette nuit tragique;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite reconnaître cet incendie comme l'un des incidents les plus tragiques du XXe siècle dans l'histoire de Montréal;

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par Mme Helen Fotopulos

Et résolu :

que le conseil municipal :

1- offre ses sincères condoléances aux familles et proches des victimes et les remercie d'avoir contribué activement à cette commémoration;

2- salue la contribution des intervenants publics – pompiers, policiers, ambulanciers, infirmières et médecins – qui ont pris part à cette nuit tragique du 1er septembre 1972 en apportant soins et réconfort.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM12 0790

Déclaration - Journée internationale des filles

Attendu que l'Organisation internationale des nations unies a institué la Journée internationale des filles qui sera célébrée le 11 octobre de chaque année;

Attendu que l'instauration de cette nouvelle reconnaissance internationale est une initiative canadienne;

Attendu que cette journée a pour objectif de promouvoir le droit des filles, leur émancipation, l'expression de leur identité en plus de leur pleine participation à la vie démocratique;

Attendu que la Journée internationale des filles célébrera l'extraordinaire capacité des filles à faire naître le changement au sein de leurs familles et de leurs collectivités; notamment auprès des nouveaux arrivants.

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la « Charte des droits et responsabilités » à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir l'égalité des sexes;

Attendu que Montréal exerce un grand leadership en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et que l'appui à la promotion de cette égalité se poursuivra jusqu'à ce que toutes les femmes aient pris la place qui leur est due.

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

que le conseil municipal déclare le 11 octobre, Journée internationale des filles.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

15.09

CM12 0791

Déclaration concernant la légionellose

Attendu l'éclosion récente de légionellose sur une partie du territoire de la Ville de Québec;

Attendu la volonté exprimée par les ministre Thériault et Bolduc le 24 août dernier à l'effet de modifier le Code de sécurité pour y inclure rapidement l'exigence d'un entretien adéquat des tours de refroidissement par les propriétaires de manière à limiter les risques d'éclosion de la légionellose dans le futur;

Attendu que la Ville de Montréal en tant que propriétaire de bâtiments équipés de tours de refroidissement s'assure d'un entretien approprié et a même doublé les inspections hebdomadaires depuis l'annonce de l'éclosion de la maladie à Québec;

Attendu que la Ville de Montréal en tant que locataire dans des bâtiments équipés de tours de refroidissement a interpelé les propriétaires de ces immeubles pour qu'ils mettent en oeuvre un programme d'entretien approprié;

Attendu que le maire de Montréal a communiqué par lettre à monsieur Michel Beaudoin président-directeur général de la Régie du bâtiment du Québec sa demande expresse à l'effet que la Régie développe les outils adéquats pour assurer la sécurité du public par une réglementation sur l'entretien des tours de refroidissement;

Il est proposé par M. Michael Applebaum

appuyé par M. Claude Trudel

que la Régie du bâtiment du Québec soit mandatée par le gouvernement du Québec pour doter le plus vite possible le Québec des outils législatifs et règlementaires permettant d'assurer la sécurité du public et que la Régie en assure l'application uniforme sur l'ensemble du territoire incluant la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Anie Samson

de retirer de l'ordre du jour les articles 15.10 et 65.08, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil déclare la proposition de retrait des articles 15.10 et 65.08 adoptée à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.10

CM12 0792

Déclaration félicitant les athlètes montréalais ayant participé aux Jeux paralympiques de Londres 2012

Attendu que 21 athlètes de l'Équipe paralympique canadienne, qui ont pris part aux Jeux paralympiques d'été de Londres 2012, sont nés à Montréal, y demeurent ou s'y entraînent;

Attendu que ces athlètes ont joué un rôle important au sein de la délégation paralympique canadienne à Londres;

Attendu que ces athlètes paralympiques montréalais, par leur détermination, leur talent et leurs performances à Londres, ont été de véritables ambassadeurs et ambassadrices de l'excellence sportive montréalaise;

Attendu que ces athlètes paralympiques sont des modèles de persévérance et une véritable source d'inspiration pour tous les Montréalais;

Attendu que l'un de ces athlètes, M. Benoit Huot, a agi comme porte-drapeau de la délégation canadienne pour la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques de Londres;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell
M. Gaetan Primeau

Et résolu :

que le conseil municipal, au nom de tous les Montréalais et de toutes les Montréalaises, offre ses félicitations et ses remerciements à ces athlètes qui nous ont si dignement représentés lors des Jeux paralympiques de Londres :

- en athlétisme : Michel Filteau et Éric Gauthier;

- en basketball en fauteuil roulant : Élaine Allard, David Eng et Yvon Rouillard;

- en boccia : Marco Dispaltro, Bruno Garneau et Dave Richer;
- en cyclisme : Mark Beggs;
- en escrime en fauteuil roulant : Sylvie Morel;
- en goalball : Mario Caron, Bruno Haché et Brendan Gaulin;
- en natation : Valérie Drapeau, Valérie Grand'Maison, Brian Hill, Benoit Huot et Aurélie Rivard;
- en tennis en fauteuil roulant : Philippe Bédard;
- en tir à l'arc : Norbert Murphy; et
- en voile : Scott Lutes.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

15.11

_____

CM12 0793

Déclaration soulignant la semaine de réduction des déchets à Montréal du 14 au 21 octobre 2012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

que le conseil municipal proclame la semaine du 14 au 21 octobre 2012 «Semaine de réduction des déchets» en appui à la Semaine québécoise de réduction des déchets.

Adopté à l'unanimité.

15.12

_____

CM12 0794

Déclaration pour souligner la carrière exceptionnelle de monsieur Melvin Charney et transmettre nos condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que le conseil municipal a appris le décès de monsieur Melvin Charney survenu à Montréal le 17 septembre 2012;

Attendu que M. Charney est né à Montréal en 1935 et qu'il a enseigné à l'École d'architecture de l'Université de Montréal;

Attendu qu'il a réalisé plusieurs oeuvres d'art public majeures à Montréal, dont Gratte-ciel, cascades d'eau/rues, ruisseaux_une construction, sur la place Émilie-Gamelin et Le jardin du Centre Canadien d'Architecture, devenues des jalons emblématiques;

Attendu qu'il a représenté le Canada à la Biennale de Venise, à la fois comme artiste en 1986 et comme architecte en 2000;

Attendu sa carrière internationale qui a eu aussi des retombées tangibles sur Montréal;

Attendu ses nombreux prix et honneurs dont le titre de chevalier de l'Ordre national du Québec en 2003, Commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres de la République française en 2006 et Fellow de l'Institut Royal d'Architecture du Canada en 2008;

Attendu qu'il a enrichi la réflexion sur l'art public, l'architecture et l'aménagement urbain par ses écrits et ses oeuvres;

Attendu sa grande contribution à la vie culturelle de Montréal comme artiste et architecte;

Attendu son parcours extraordinaire et son attachement indéfectible envers Montréal;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Louise Harel
M. Marvin Rotrand
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que le conseil municipal :

1- offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches ;

2- salue la contribution de monsieur Melvin Charney à la société montréalaise et québécoise.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

15.13

_____

CM12 0795

Ajout - Déclaration offrant les plus sincères condoléances du conseil municipal de Montréal à la famille de monsieur Michel Leduc, maire de la Ville de LaSalle de 1983 à 2001

Attendu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès, le 14 septembre 2012, de monsieur Michel Leduc, maire de la Ville de LaSalle de 1983 à 2001;

Attendu que monsieur Leduc était bien connu dans le monde municipal et qu'il a défendu les intérêts des LaSalloises et LaSallois avec détermination et a assuré le rayonnement de sa ville au sein des municipalités du Québec, jusqu'à son intégration à la nouvelle Ville de Montréal;

Attendu que par son dévouement, par sa personnalité, par son talent et par l'autorité avec laquelle il a dirigé la Ville de LaSalle pendant près de vingt ans, le maire Leduc tient une place importante dans l'histoire de sa ville;

Attendu que les LaSalloises et LaSallois doivent à son esprit visionnaire et à sa persévérance de nombreuses réalisations durables, dont l'Aquadôme, le développement du secteur industriel, la bretelle Angrigon, la première collecte sélective porte-à-porte au Québec, la création de Développement économique LaSalle et le parc des Rapides;

Attendu que l'influence de Michel Leduc a dépassé les limites de LaSalle, puisqu'il a joué un rôle stratégique dans le monde municipal, tout particulièrement à la Communauté urbaine de Montréal, dans les dossiers de l'environnement et du transport en commun.

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gérald Tremblay
M. Richard Deschamps
M. Alvaro Farinacci

Et résolu :

que les membres du conseil municipal de Montréal offrent à sa conjointe Micheline Séguin, ses fils Stéphane et Christian et les membres de sa famille leurs plus sincères condoléances.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.14

À 17 h 04, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 septembre 2012
14 h

Séance tenue le lundi 24 septembre 2012
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Élaine Ayotte, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Frank Venneri, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Laurent Blanchard, M. Claude Dauphin, M. Jean-Marc Gibeau, M. Pierre Mainville et M. Bertrand Ward.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Manon Barbe, Mme Ginette Marotte et M. Claude Trudel.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Pierre W. Landry	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Sauvegarde de la vocation muséale de la Biosphère et respect de l'entente entre la Ville et le gouvernement fédéral
M. Louis Langevin	M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum)	Étaler le paiement du compte de taxes en 12 versements
Mme Carole Marcoux	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Engagement concret et formel de préserver la vocation musée environnemental de la Biosphère

Question de	À	Objet
Mme Hélène Brouilette	M. Gérald Tremblay (M. Richard Deschamps)	Délais de 20 jours pour l'obtention d'une copie d'un règlement sur la rénovation dans l'arrondissement de LaSalle / Suggestion à l'effet qu'une copie du règlement soit accessible lors de l'émission d'un permis ou son refus
M. Raymond Moquin	M. Alan DeSousa	Implantation du premier centre de biométhanisation dans l'Est de Montréal et équité territoriale / Favoriser la création d'une Chaire universitaire dans l'Est de l'île
Mme Andrea Levy	M. Richard Deschamps	Soumettre le projet de Règlement sur la gestion animalière à la consultation publique / Échéancier
M. Pierre-Alain Cotnoir	M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum)	Statut des coopératives d'habitations au plan fiscal – révision souhaitée avant le dépôt du prochain rôle d'évaluation **Dépôt d'un document**
M. Éric Tremblay	M. Sammy Forcillo	Iniquités des évaluations foncières entre immeubles d'une même rue
M. Michael Shafter	M. Gérald Tremblay (M. Marvin Rotrand)	Propositions et suggestions dans le cadre de l'élection du nouveau gouvernement provincial
M. Raymond Veilleux	M. Gérald Tremblay (M. Gilles Deguire)	SHDM - augmentation indue des loyers et traitement réservé aux personnes âgées / Remettre les sommes perçues en trop aux locataires
M. Avrom David Shtern	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Dossier Meadowbrook – Rumeurs sur le retour du projet de développement / Respecter la décision prise en 2010 et ne pas aller de l'avant avec le projet
Mme Géraldine Duvernay	M. Gérald Tremblay ((M. Alan DeSousa)	Possibilité pour la Ville de reprendre les activités éducatives de la Biosphère / Intérêt de la Ville en ce sens après la fin du bail en 2019
M. Francisco Moreno	Mme Manon Barbe (M. Richard Deschamps)	Explication sur la vision de développement urbain à LaSalle / Fermeture d'écoles et transformation en immeubles à condos
M. Donald Hobus	M. Gérald Tremblay	Représentations auprès de la CMM pour la protection des espaces naturels / Mesures concrètes

---

À 20 h 04,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Question de	À	Objet
M. Michel Benoit	M. Sammy Forcillo (M. Gérald Tremblay) (M. Alan DeSousa)	États financiers de BIXI / BIXI vendus à pertes à l'étranger

Question de	À	Objet
Mme Linda Gauthier	M. Gérald Tremblay (M. Jocelyn Ann Campbell)	Accessibilité universelle du métro – 12 nouvelles stations et échéancier prévu / PPU du Quartier Latin et accessibilité de la station Saint-Laurent
Mme Suzy Miron	M. Alan DeSousa	Implantation du premier centre de biométhanisation dans l'Est de Montréal / Assurer les citoyens de la formation d'un comité de suivi
M. Henri Desbiolles	M. Gérald Tremblay (M. François Croteau) (M. Richard Deschamps)	Améliorer la sécurité à l'intersection des rues Rachel et Préfontaine
Mme Sonja Susjnar	Mme Manon Barbe (M. Gérald Tremblay)	Évaluation des impacts du tramway sur les pistes cyclables - sécurité
M. Marc-André Miron	M. Gérald Tremblay	Vocation de la Biosphère / Position de la Ville de Montréal
M. Robert Stec	M. Richard Deschamps	Réfection de la rue Sherbrooke Est – état de situation / Travaux prévus pour 2013

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 35.

À 20 h 36,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Anie Samson

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 51.02 immédiatement avant les dossiers d'agglomération en orientation.

La proposition est agréée.

CM12 0796

Nomination de la présidente du Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1514;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Helen Fotopulos

Et résolu :

de nommer madame Lydya Assayag à titre de présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat en mai 2013.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1124233006

À 20 h 40, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0797

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Bell Canada pour l'acquisition sur demande de serveurs à processeurs Intel et de composantes pour le Service des technologies de l'information - Appel d'offres public 12-11946 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de serveurs à processeurs Intel et de composantes;

2 - d'accorder à Bell Canada, soumissionnaire conforme ayant reçu le pointage le plus élevé, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11946 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1125954005
80.01 (20.01)

CM12 0798

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires chacune, avec Distribution T.I.M. pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidants de l'île de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente cadre d'une durée de 12 mois assortie d'une option de 2 prolongations de 12 mois additionnels pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletin d'informations aux résidants de l'île de Montréal;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Distribution T.I.M., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12135 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1125983003
80.01 (20.02)

CM12 0799

Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, avec Équipement de Sécurité Universel inc. pour la fourniture sur demande de vêtements de pluie - Appel d'offres public 12-12163 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de vêtements de pluie;

2 - d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12163 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1125296004
80.01 (20.03)

CM12 0800

Approuver deux projets de modification aux protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec volet « social et communautaire » pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver deux projets de modification aux ententes intervenues entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal (CM02 0587) visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec volet « social et communautaire », pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.

Adopté à l'unanimité.

1120498002
80.01 (20.04)

CM12 0801

Approuver le projet de convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement, par la CMM, d'un soutien financier de 25 000 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement, par la CMM, d'une aide financière de 25 000 $, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de la contribution financière, lequel sera versé au budget du Service des Affaires institutionnelles (affaires gouvernementales);

3 - d'autoriser le directeur général de la Ville à signer la convention à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1121294004
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0802

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de cinq ans et neuf mois, à compter du 1er avril 2010, un terrain vacant situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, à des fins de stationnement et à compter du 1er septembre 2012, à des fins d'une cour de services temporaire pour l'arrondissement de Ville-Marie et une aire de chantier pour le Projet Bonaventure (phase 1), pour un loyer total de 551 503,64 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet d'addenda au bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain vacant situé sur la rue Ann, d'une superficie d'environ 5 364,8 mètres carrés, constitué du lot 2 596 622, pour une période de cinq ans et neuf mois, à compter du 1er avril 2010, à des fins de stationnement, et à compter du 1er septembre 2012, à des fins de cour de services temporaire pour l'arrondissement de Ville-Marie et une aire de chantier pour le Projet Bonaventure (phase 1), moyennant un loyer total de 551 503,64 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'addenda;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1124733002
80.01 (20.06)

CM12 0803

Accorder un contrat de gré à gré à BPR inc. pour les services de maintenance de logiciels pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 1 552 162,50 $, taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de Licence entre BPR inc. et la Ville et un contrat d'entiercement entre la Ville, BPR inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1er janvier 2012 (Fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré par lequel BPR inc., fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services de maintenance du logiciel Csoft et des logiciels spécifiques au système CIDI, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2012, pour une somme maximale de 1 552 162,50 $, taxes incluses;

2 - d'approuver un contrat de licence entre BPR inc. et la Ville, rétroactivement au 1er janvier 2012, afin de consolider les droits d'utilisation consentis par BPR inc. à la Ville;

3 - d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, BPR inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1er janvier 2012, afin de permettre à la Ville d'avoir accès aux codes sources en cas de défaillance de BPR inc.;

4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer tous les documents contractuels ainsi que tous documents donnant suite à la présente résolution pour et au nom de la Ville;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1113334053
80.01 (20.07)

CM12 0804

Approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc. un espace pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de 5 ans, soit du 1er novembre 2010 au 31 octobre 2015 - Dépense totale de 131 912,38 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet de sixième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 2010, un espace sur le toit de l'édifice pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 131 912,38 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1124565005
80.01 (20.08)

CM12 0805

Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité supplémentaire en 2016 - Dépense totale de 1 912 180,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12169 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 1 912 180,73 $, taxes incluses, pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité supplémentaire en 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 807 180,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12169;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1123838012
80.01 (20.09)

CM12 0806

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Groupe Trium inc. pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11966 - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11966 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1123997008
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0807

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans avec la firme Michel Gohier ltée pour la fourniture et l'installation de diverses bennes et de chasse-neige inter-essieu sur des châssis de camions fournis par la ville - Appel d'offres public 12-11944 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de diverses bennes (basculantes, bennes-épandeur 4 saisons, bennes-épandeur en «U») et de chasse-neige inter-essieu sur des châssis de camions fournis par la ville;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Michel Gohier ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11944 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1123447002
80.01 (20.11)

CM12 0808

Accorder un contrat à Itron Canada pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 357 342,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12150 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Itron Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 357 342,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12150;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1120184005
80.01 (20.12)

CM12 0809

Accorder un contrat à Explora-Sol inc. pour les services de forage requis pour la réalisation d'une étude géotechnique pour un projet de conduite d'eau en tunnel dans la Ville de Montréal (Réservoir Rosemont, Lot 1 - Projet A-209), pour une somme maximale de 212 450,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12349 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Explora-Sol inc. (Groupe ABS inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de forage requis pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sommaire des sols pour un projet de conduite d'eau en tunnel dans la Ville de Montréal [Réservoir Rosemont, Lot 1 - Projet A-209], aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 212 450,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 12-12349 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1123855013
80.01 (20.13)

CM12 0810

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture de bottes de cuir de marque et modèle Haix Hero - Appel d'offres public 12-11861 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de bottes de combat en cuir de marque et modèle Haix Hero;

2- d'accorder à Boivin & Gauvin inc., compagnie ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11861 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1123838010
80.01 (20.14)

CM12 0811

Accorder un contrat à Mivela Construction inc. pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, d'îlots, de saillie, d'un système d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-De-Sève, dans l'arrondissement de Ville-Marie (Prolongement du réseau des pistes cyclables-2012) - Dépense totale de 1 608 131,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 216801 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 1 608 131,95 $, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, d'îlots, de saillie, d'un système d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-De-Sève, dans l'arrondissement de Ville-Marie (Prolongement du réseau des pistes cyclables-2012), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Mivela Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 409 381,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216801;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1126013031
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0812

Accorder un contrat à Procova inc. pour la mise aux normes des issues au Quartier général des incendies, situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie (bâtiment 0213) - Dépense totale de 610 554,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5603 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 610 554,62 $, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes des issues au Quartier général des incendies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 315,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5603;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1123456008
80.01 (20.16)

CM12 0813

Accorder un contrat à Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation du toit du réservoir Côte-des-Neiges - Dépense totale de 1 628 758,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10042 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 1 628 758,39 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation du toit du réservoir Côte-des-Neiges, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 460 423,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 10042 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1120884004
80.01 (20.17)

CM12 0814

Accorder un contrat de services professionnels à Fiducie Desjardins inc. pour la fiducie et la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal pour les dix prochaines années, pour une somme maximale de 837 465,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12040 (2 soum. - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Fiducie Desjardins inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 837 465,19 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12040 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1120144003
80.01 (20.18)

CM12 0815

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 3 176 201,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9984 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 3 176 201,10 $, taxes incluses, pour des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 026 201,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9984;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1122982006
80.01 (20.19)

CM12 0816

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure un contrat d'approvisionnement, pour une période de 8 ans, avec Air Liquide Canada inc. pour la fourniture d'oxygène liquide pour 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J. Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide pour 2 usines de production d'eau potable (Atwater et Charles-J. Des Baillets), incluant les frais de base mensuels pour l'utilisation des équipements de stockage des gaz comprimés et d'évaporation des gaz - Appel d'offres public 12-11603 - (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure un contrat d'approvisionnement, pour une période de 8 ans, pour la fourniture d'oxygène liquide pour 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J. Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide pour 2 usines de production d'eau potable (Atwater et Charles-J. Des Baillets), incluant les frais de base mensuels pour l'utilisation des équipements de stockage des gaz comprimés et d'évaporation des gaz;

3- d'accorder à Air Liquide Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11603 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1124752003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.23) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0817

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et la construction d'un égout sanitaire, la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques (Lots 5 et 6 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 119 819,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214703 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 3 119 819,81 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques (Lots 5 et 6 – Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 720 819,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214703;

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1124002003
80.01 (20.21)

CM12 0818

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires, pour une somme maximale de 1 161 806,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12146 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires, pour une somme maximale de 1 161 806,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12146 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1124095004
80.01 (20.22)

CM12 0819

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Raymond Chabot Grant Thornton et Cie pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle pour une somme maximale de 3 500 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12276 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre pour la fourniture de services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle;

3- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablies, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 500 000 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12276 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4- d'imputer cette dépenses à même les budgets de la Direction générale et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1122464003
80.01 (20.23)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.24) à 80.01 (20.26) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0820

Accorder un contrat à Ethnoscop inc. pour les services professionnels en archéologie dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord pour une somme maximale de 632 307,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12153 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, pour une somme maximale de 632 307,31$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12153 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1123501005
80.01 (20.24)

CM12 0821

Accorder un contrat à Cité Nissan pour la fourniture de 3 véhicules électriques de marque-modèle Nissan Leaf - Dépense totale de 110 941,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12353 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Cité Nissan, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 3 véhicules électriques de marque-modèle Nissan LEAF, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 941,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12353;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1121605001
80.01 (20.25)

CM12 0822

Accorder un contrat à Construction Garnier ltée pour la reconstruction des égouts sanitaires et pluviaux, des conduites d'eau secondaires et principale dans la rue Smith, de la rue Murray à la rue Ann, la construction d'un égout sanitaire dans la rue Peel, de la rue Wellington à la rue Smith et la réhabilitation des conduites d'eau de 1200 mm dans un terrain délimité par les rues Ann et Smith et sous le pont Wellington, de la rue Square Gallery à la rue Murray, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 6 594 515,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 222601 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 6 594 515,90 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des égouts sanitaire et pluvial, des conduites d'eau secondaire et principale dans la rue Smith, de la rue Murray à la rue Ann, la construction d'un égout sanitaire dans la rue Peel, de la rue Wellington à la rue Smith, et la réhabilitation des conduites d'eau de 1200 mm dans un terrain délimité par les rues Ann et Smith et sous le pont Wellington, de la rue Square Gallery à la rue Murray, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Construction Garnier ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 340 050,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222601 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1124822010
80.01 (20.26)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0823

Approuver la programmation numéro 3 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver la programmation des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles aux subventions du programme de Transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, jointe au dossier décisionnel;

2- de s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 qui s'appliquent à elle, à savoir :

   - être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

   - à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

   - à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

3- de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Adopté à l'unanimité.

1121158003
80.01 (30.01)

CM12 0824

Approuver les travaux visant le déplacement de câbles situés dans le domaine public de la Ville à l'intérieur des massifs de la Commission des services électriques de Montréal effectués par Hydro-Québec en 2009 dans le cadre du Projet Bonaventure (phase 1) / Autoriser le remboursement du paiement de 147 346,54 $, taxes incluses, fait par la Société du Havre de Montréal (SHM) à Hydro-Québec pour la réalisation de ces travaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver les travaux visant le déplacement de câbles situés dans le domaine public de la Ville à l'intérieur des massifs de la Commission des services électriques de Montréal effectués par Hydro-Québec en 2009 dans le cadre du Projet Bonaventure (phase 1);

2- d'autoriser le remboursement du paiement de 147 346,54 $, taxes incluses, fait par la Société du Havre de Montréal (SHM) à Hydro-Québec pour la réalisation de ces travaux;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

1121009004
80.01 (30.02)

CM12 0825

Autoriser le directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie à présenter et à signer au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention de certificats d'autorisation nécessaires en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention de certificats d'autorisation nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de la Direction des grands parcs et du verdissement, en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2).

Adopté à l'unanimité.

1124956014
80.01 (30.03)

CM12 0826

Autoriser la modification du PTI agglomération pour une somme de 272 000 $ dans le cadre du projet de réaménagement du square Saint-Louis

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification du PTI agglomération pour une somme de 272 000 $, pour le projet de réaménagement du square Saint-Louis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1124950003
80.01 (30.04)

CM12 0827

Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1120474002
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0828

Adoption - Règlement modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - « Écoterrotoire de la Trame verte de l'Est »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » afin de retirer le lot projeté 5 057 738 du cadastre du Québec de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est;

2- de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1124602001
80.01 (42.01)

CM12 0829

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1122913025
80.01 (42.02)

CM12 0830

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1120083007
80.01 (42.03)

CM12 0831

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG09 023) ».

Adopté à l'unanimité.

1123890004
80.01 (42.04)

CM12 0832

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0833

Conclure une entente-cadre collective d'une durée approximative de 8 mois avec Les Pavages Chenail inc. pour la fourniture d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 12-12177 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2012 par sa résolution CE12 1421;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée approximative de 8 mois pour la fourniture, sur demande, d'abrasifs d'hiver;

2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12177 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1125331006

CM12 0834

Accorder un contrat à Aquaréhab Eau Potable inc. pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes dans les rues Acres, D'Auteuil, Estérel, Gratton, Hazelnut, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 1 146 243,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public ST-12-15 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1450;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 146 243,94 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes dans les rues Acres, D'Auteuil, Estérel, Gratton, Hazelnut, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Aquaréhab Eau Potable inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 126 243,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-12-15;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1123903036

CM12 0835

Accorder un soutien financier annuel de 150 000 $ à Montréal, arts interculturels (MAI) afin de réaliser ses activités de mentorat auprès des organismes et des artistes de la diversité culturelle, pour les années 2012, 2013 et 2014, pour un total de 450 000 $, dans le cadre de l'Entente MCCCF-Ville 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1463;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier annuel de 150 000 $ à Montréal arts interculturels (MAI), afin de réaliser ses activités de mentorat auprès des organismes et des artistes de la diversité culturelle, pour les années 2012, 2013 et 2014, pour un total de 450 000 $, dans le cadre de l'Entente MCCCF-Ville 2012-2015;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1124248005

CM12 0836

Accorder un contrat à Procova inc. pour la mise aux normes des séparateurs d'huile au garage Dickson - Dépense totale de 903 979,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5598 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1491;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 903 979,44 $, taxes incluses, pour la mise aux normes des séparateurs d'huile au garage Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Procova inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 888 526,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5598;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1121029009

CM12 0837

Accorder un contrat à Construction Soter inc. pour le planage de chaussée et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Ray-Lawson, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et le 4e croissant, dans l'arrondissement d'Anjou - (P.R.R. 2012 - Réseau artériel) - Dépense totale de 835 566,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 257602 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1497;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 835 566,34 $, taxes incluses, pour le planage de chaussée et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Ray-Lawson entre le boulevard Henri-Bourassa Est et le 4e croissant, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Construction Soter inc plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 798 566,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257602;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.05 1126013036

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0838

Accorder un contrat à Louisbourg SBC s.e.c. pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Jarry Est au boulevard Robert et dans le boulevard Saint-Laurent, de la rue Jarry Est au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - (P.R.R. 2012 - Réseau artériel) - Dépense totale de 2 072 514,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 257502 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1498;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 072 514,58 $, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Jarry Est au boulevard Robert et dans le boulevard Saint-Laurent, de la rue Jarry Est au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Louisbourg SBC s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 966 514,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257502;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

20.06 1126013040

CM12 0839

Accorder un contrat à B.P. Asphalte inc. pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots et travaux d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Ray-Lawson, entre le 4e croissant et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Anjou - (P.R.R. 2012 - Réseau artériel) - Dépense totale de 967 822,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 257601 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1499;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 967 822,55 $, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots et travaux d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Ray-Lawson, entre le 4e croissant et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à BP Asphalte inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 895 822,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257601;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1126013043

CM12 0840

Accorder un contrat à Construction DJL inc. pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. 2012 - Réseau artériel) - Dépense totale de 620 456,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 262702 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1500;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 620 456,05 $, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. 2012 – Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 546 456,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262702;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1126013041

CM12 0841

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, Delisle Despaux et associés inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la mise aux normes de l'aréna Roberto-Luongo, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une somme maximale de 828 186,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12018 (10 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1502;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 920 166,20 $, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Roberto-Luongo de l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe en architecture et en ingénierie composée des firmes Régis Côté et associés, Delisle, Despaux et associés inc. et Les Consultants S.M. inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 828 186,20 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4- d'approuver le principe que l'arrondissement de Saint-Léonard devra retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Roberto-Luongo au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1120738008

CM12 0842

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour la modification de son réseau dans le cadre du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, pour une somme maximale de 874 729,80 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1544;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec, pour la restructuration de leur réseau, dans le cadre du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, pour une somme maximale de 874 729,80 $, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'autoriser le directeur de la Direction du développement économique et urbain à signer la demande de modifications du réseau d'Hydro-Québec;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1125322002

CM12 0843

Approuver trois projets de protocoles d'entente de partenariat avec la Société de transport de Montréal, l'École de technologie supérieure et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal SCFP section locale 301 pour la mise en oeuvre du projet de « bus-restaurant » sur le site d'Espace pour la vie / Autoriser une dépense maximale de 384 000 $ pour la réalisation du projet / Autoriser la réception des aides financières afférentes pour une somme maximale de 120 000 $ pour la transformation du véhicule, de 2 500 $ par an pour l'entretien du véhicule et de 17 000 $ pour la production d'un documentaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1552;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'approuver les projets de protocoles d'entente avec les organismes suivants, à savoir :

- La Société de transport de Montréal, qui fournit pour la somme symbolique de 1,05 $, l'autobus usagé qui sera transformé en restaurant mobile;

- L'École de technologie supérieure, qui met à la disposition de l'Espace pour la vie le savoir de ses professeurs et étudiants en ce qui a trait aux choix technologiques à faire et aux énergies à privilégier pour que le véhicule soit autosuffisant, et qui effectuera le bilan carbone de l'opération;

- Le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP, section locale 301, qui met à la disposition de l'Espace pour la vie le savoir-faire de ses membres, principalement en fournissant gracieusement la main-d'oeuvre requise pour la transformation complète de l'autobus en restaurant mobile et pour l'entretien annuel subséquent du véhicule;

2- d'autoriser la réception des aides financières octroyées par les trois partenaires conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

3- d'autoriser une dépense maximale de 384 000 $, taxes incluses, pour la réalisation du projet bus-restaurant sur le site d'Espace pour la vie;

4- d'accorder à Espace pour la vie un budget additionnel de 17 000 $ pour la production du documentaire, équivalent aux sommes reçues des partenaires;

5- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1120348003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0844

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) afin de retirer de la liste des équipements d'intérêt collectif un terrain situé au nord de la voie ferrée du CN et à l'ouest de la rue Sherbrooke « Écoterritoire la Trame verte de l'Est »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012 par sa résolution CE12 1133;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1124602002

CM12 0845

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* relativement au branchement aux réseaux municipaux d'un réseau privé de conduites d'égout combiné et d'aqueduc dans le cadre du projet de construction de l'Hôpital Shriners

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1508;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* relativement au branchement aux réseaux municipaux d'un réseau privé de conduites d'égout combiné et d'aqueduc dans le cadre du projet de construction de l'Hôpital Shriners.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1125153012

CM12 0846

Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur le lot 2 247 793 et à des fins de rue sur une partie des lots 1 350 842, 1 350 843 et 2 203 544 du cadastre du Québec / Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour négocier l'acquisition des sites retenus et d'une partie du lot 1 868 713

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1509;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur le lot 2 247 793 du cadastre du Québec, montré à l'item 1 sur le plan B-187 Bordeaux;

2- de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, montré à l'item 1 sur le plan D-7 Outremont, avec bâtisses dessus érigées;

3- de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, montré à l'item 1 sur le plan H-1 Outremont, avec bâtisses dessus érigées;

4- de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de rue sur une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, montré à l'item 1 sur le plan D-8 Outremont, avec bâtisses dessus érigées;

5- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

6- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de gré à gré des sites réservés;

7- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, avec bâtisses dessus érigées.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1125268003

CM12 0847

Approuver la programmation des travaux sur les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1512;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle;

2- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

3- approuve la programmation de la ville pour 2012 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

4- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1121158005

CM12 0848

Adopter la Politique de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM) / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1513;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

1- d'adopter le projet de Politique de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM);

2- d'inviter tous les arrondissements à adopter ce projet de Politique d'ici la fin de l'année 2012.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1122574001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 22 h 58, le président du conseil ajourne les travaux au mardi 25 septembre 2012, à 9 h 30.

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 septembre 2012
14 h

Séance tenue le mardi 25 septembre 2012
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Claude Trudel, M. Frank Venneri, et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Élaine Ayotte, M. Frantz Benjamin, M. Laurent Blanchard, et Mme Monique Worth.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Ginette Marotte et M. Bertrand Ward.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le leader de la majorité souligne la présence dans les tribunes d'une délégation de l'Association Hiroshima Canada et du consul général du Japon. Le maire souhaite la bienvenue à la délégation et rappelle le protocole d'entente signé en 1998 avec la Ville d'Hiroshima pour promouvoir la paix. Le 5 août de chaque année à 19 h 15, les cloches de la paix résonnent au Jardin japonais du Jardin botanique de Montréal pour commémorer cet événement.

Le président du conseil dépose le nouveau plan de banquettes dédié aux membres du conseil ainsi qu'un résumé des faits relatifs à l'adoption du Programme triennal d'immobilisation 2013-2015 par la Commission sur les finances et l'administration.

---

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Éric Tremblay	Mme Anie Samson	Secrets de la gestion du budget de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sans imposer de taxe locale /
M. Michel Benoit	M. Richard Bergeron (Mme Louise Harel)	Redressement des états financiers de BIXI / Déficit des opérations de BIXI à l'international
M. Yves Daoust	M. Richard Deschamps	Accessibilité universelle et web diffusion des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle / Installation de panneaux de stationnement au LaSalle Drive-in
M. Yves Brunelle	M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum)	Compte de taxes - Commerces situés dans un secteur résidentiel ne bénéficient pas des mêmes avantages fiscaux
M. Chris Latchem	M. Gérald Tremblay	Tramway vs pistes cyclables – enjeu sécuritaire / Solutions proposées
Mme Raymonde Dallaire	M. Gérald Tremblay (Mme Louise Harel)	Fonds de réserve de la SHDM de 2001 jusqu'au 31 décembre 2011 / Utilisation du fonds de réserve / Décisions de la Régie du logement en faveur des locataires de la SHDM
Mme Sandra Boursiquot	M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum)	Commerces situés dans un secteur résidentiel ne bénéficient pas des mêmes avantages fiscaux

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 08.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
Mme Louise Harel	M. Gérald Tremblay	La stratégie de développement économique 2011-2017 devrait comporter un chapitre sur le développement industriel et un échéancier d'implantation d'une politique à cet effet
Mme Anie Samson	M. Gérald Tremblay	Les contribuables paient pour les mauvaises décisions de l'Administration / Justification de ces dépenses
M. Richard Bergeron	M. Gérald Tremblay	Échangeur Turcot – projet déterminant pour l'avenir de Montréal / S'unir afin de défendre le projet auprès du nouveau gouvernement

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 28.

La chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège suite aux propos blessants et offensants tenus par le conseiller Limoges à l'égard de la leader de l'opposition officielle et des élus de Vision Montréal. Le conseiller Limoges convient que les mots utilisés avaient une certaine lourdeur et se dit prêt à les remplacer. Le leader de la majorité dépose une lettre d'un conseiller municipal de Toronto sur les pratiques en matière de confession religieuse. Le président du conseil indique qu'il prend la question en délibéré et demande aux intervenants de soumettre leur version des faits.

La leader de l'opposition officielle se dit interpellée par les propos du maire sur l'appartenance politique. Le maire souligne que la chef de l'opposition officielle a fait des affirmations gratuites.

À 10 h 40, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 10 h 45, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil déclare l'incident clos et demande aux élus d'éviter les propos qui ne contribuent pas aux travaux du conseil.

À 10 h 47, le mardi 25 septembre 2012, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 30.06 à 30.08.

CM12 0849

Offrir aux arrondissements les services professionnels de la Direction des immeubles relativement à la réalisation du plan d'action cadenassage pour les bâtiments municipaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1559;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements les services professionnels de la Direction des immeubles relativement à la réalisation du plan d'action cadenassage pour les bâtiments municipaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1120732001

Article 30.07

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1561;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet de l'échangeur Turcot.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 80.1 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et de procéder à un vote à main levée.

Le président du conseil met aux voix la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Duplessis et Gadoury et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 25
Contre : 31

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Duplessis et Gadoury rejetée à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

Le conseiller Dorais propose à nouveau de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 80.1 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil indique qu'en vertu de l'article 81 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la proposition du conseiller Dorais est irrecevable.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Deschamps

de reporter l'étude de l'article 30.07 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

_____

CM12 0850

Adopter le projet de « Plan d'action municipal pour les aînés », élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1563;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell

Et résolu :

1- d'adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

2- de mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.08 1120706004

CM12 0851

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1122072006

CM12 0852

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique (05-035)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1120691002

CM12 0853

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 31 930 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 930 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance la Commission des services électriques de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1125380002

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0854

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 $ pour le financement des travaux reliés à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 $ pour le financement des travaux reliés à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 juin 2012 par sa résolution CE12 1042;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 $ pour le financement des travaux reliés à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1120810002

Règlement 12-033

CM12 0855

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle numéro 2301 et ses amendements

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle numéro 2301 et ses amendements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1230;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle numéro 2301 et ses amendements ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1122358003

Règlement 12-034

CM12 0856

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est entre l'avenue Mercier et la rue Saint-Donat, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est entre l'avenue Mercier et la rue Saint-Donat, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1231;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est, entre l'avenue Mercier et la rue Saint-Donat, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1125062001

Règlement 12-035

CM12 0857

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (No 1292 des règlements de l'ancienne Ville d'Outremont)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (No 1292 des règlements de l'ancienne Ville d'Outremont) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1232;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (N° 1292 des règlements de l'ancienne Ville d'Outremont) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1121867014

Règlement 12-036

CM12 0858

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012, par sa résolution CE12 1234;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1120083006

Règlement 12-037

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0859

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Edger entre la rue de Séville et le boulevard Gouin est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Edger entre la rue de Séville et le boulevard Gouin est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Montréal-Nord a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012, par sa résolution CE12 1322;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Edger, entre la rue de Séville et le boulevard Gouin Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Montréal-Nord ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1113496003

Règlement 12-038

CM12 0860

Adoption - Règlement modifiant le Règlement adoptant le programme de prestations supplémentaires de retraite pour les cadres supérieurs de la Ville de Saint-Léonard (Règlement 2043 de l'ancienne Ville de Saint-Léonard)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement adoptant le programme de prestations supplémentaires de retraite pour les cadres supérieurs de la Ville de Saint-Léonard (Règlement 2043 de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012, par sa résolution CE12 1323;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement adoptant le Programme de prestations supplémentaires de retraite pour les cadres supérieurs de la Ville de Saint-Léonard (Règlement 2043 de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1120313001

Règlement 12-039

CM12 0861

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi *sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012, par sa résolution CE12 1384;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1111984010

Règlement 12-040

CM12 0862

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 $ pour le financement de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 $ pour le financement de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes,* avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012, par sa résolution CE12 1385;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 $ pour le financement de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1124223004

Règlement 12-041

CM12 0863

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ afin de financer des travaux de réfection et de reconstruction de rues et de collectrices principales du réseau routier local

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ afin de financer des travaux de réfection et de reconstruction de rues et de collectrices principales du réseau routier local a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1520;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ afin de financer des travaux de réfection et de reconstruction de rues et de collectrices principales du réseau routier local », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1125337010

Règlement 12-042

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0864

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1521;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires des municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1125337009

Règlement 12-043

CM12 0865

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer des travaux visant la protection des immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer des travaux visant la protection des immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1522;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer des travaux visant la protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1125337008

Règlement 12-044

CM12 0866

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $pour le financement de travaux d'aménagement de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes,* avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1523;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1125337007

Règlement 12-045

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM12 0867

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

43.01 1124400060

Règlement P-04-047-130

_____

CM12 0868

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec), situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec) situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec) situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

43.02 1100963118

Règlement P-12-046

_____

CM12 0869

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation de « secteur d'emplois » à « secteur mixte » sur les lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec, situés à l'intersection sud-ouest des rues Saint-Zotique et Saint-Urbain / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier l'affectation de « secteur d'emplois » à « secteur mixte » sur les lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec, situés à l'intersection sud-ouest des rues Saint-Zotique et Saint-Urbain, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier l'affectation de « secteur d'emplois » à « secteur mixte » sur les lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec, situés à l'intersection sud-ouest des rues Saint-Zotique et Saint-Urbain, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

43.03 1100963120

Règlement P-04-047-131

_____

CM12 0870

Nommer le parc Jacques-Tessier dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1528;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de nommer « parc Jacques-Tessier » le parc actuellement connu sous le nom de parc Dunlop qui est constitué du lot numéro 1 352 946 du cadastre du Québec, à l'extrémité nord-ouest de l'avenue Dunlop, au croisement avec l'avenue du Manoir.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

46.01 1124521014

CM12 0871

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

de désigner madame Jane Cowell-Poitras, conseillère de l'arrondissement de Lachine, maire suppléante à compter du 1er octobre 2012, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM12 0872

Nomination du président et des membres du Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1517;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité Jacques-Viger pour une période de 2 ans, à compter du 15 octobre 2012 :

- M. Pierre Corriveau;
- M. Raphaël Fischler;
- Mme Marie Lessard;
- M. Adrien Sheppard.

2- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité Jacques-Viger pour une période de 3 ans, à compter du 15 octobre 2012 :

- Mme Manon Asselin
- Mme Josée Bérubé;
- Mme Sophie Beaudoin;
- M. Philippe Lupien;
- M. Christian Thiffault.

3- de désigner M. Adrien Sheppard à titre de président du Comité Jacques-Viger pour la durée de son mandat.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.03 1120382005

_____

CM12 0873

Nomination aux Commissions permanentes du conseil

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

1- de nommer madame Andrée Champoux, à titre de présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement de madame Maria Calderone;

2- de nommer madame Ana Nunes, à titre de membre de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports en remplacement de madame Andrée Champoux.

Adopté à l'unanimité.

51.04

_____

À 12 h 13, le conseil reprend l'étude de l'article 30.07.

_____

CM12 0874 (suite)

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot

---

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Deschamps

de reporter l'étude de ce dossier à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément à l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Rotrand et Deschamps adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.07 1124728007

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle sur le calcul de l'ajustement du loyer effectué par la SHDM

Attendu que la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est un organisme à but non lucratif qui réalise des projets de développement immobilier et qui de plus a pour mission d'offrir des logements abordables et sociaux;

Attendu que la SHDM gère un parc de 4719 logements abordables répartis sous divers programmes, notamment en vertu de la *Loi nationale d'habitation*, article 95 (LNH 95) et dans le cadre du Programme d'acquisition de logements locatifs (PALL) et du Programme d'acquisition des maisons de chambres (PAMAC);

Attendu que la SHDM est une société paramunicipale mandataire de la Ville de Montréal, soumise aux normes comptables canadiennes sur le secteur public, Chapitre SP 3410 relatif aux paiements de transfert, et qu'un élu du conseil municipal siège au conseil d'administration de la SHDM;

Attendu que le *Règlement sur les critères de fixation de loyer* (c. R-8.1, r.1.01) prévoit qu'un locateur a le droit d'obtenir un ajustement de loyer en considération des dépenses assumées par lui;

Attendu qu'entre 2009 et 2012 la Régie du logement a rendu plus de 40 jugements qui mettent en cause des dépenses non justifiées invoquées par la SHDM en vue d'ajuster à la hausse les loyers de ses locataires. Ces dépenses étant :

- les taxes foncières municipales et de services;
- le montant annuel versé à la Ville de Montréal en vertu d'un bail emphytéotique, la Ville de Montréal étant propriétaire du terrain qui fait l'objet de l'emphytéose et
- la TPS alors qu'elle en reçoit le remboursement;

Attendu que le tribunal de la Régie du logement n'admet pas ces dépenses pour un ajustement de loyer comme frais de service puisqu'elles ne sont pas encourues afin de fournir aux locataires un service faisant partie de leur bail comme les frais d'entretien et que ces dépenses ne sont également pas considérées comme réparation ou amélioration majeure;

Il est proposé par M. Étienne Brunet

appuyé par Mme Louise Harel

que le conseil municipal demande au comité exécutif :

- d'obtenir de la SHDM pour l'ensemble des locataires de tous les logements l'application de ces décisions déjà rendues par la Régie du logement;

- d'obtenir de la SHDM la présentation d'un rapport à cet effet lors d'une séance de la Commission du développement économique et urbain et de l'habitation.

_____

Un débat s'engage.

_____

À 12 h 29, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 14 h.

_____

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 septembre 2012
14 h

Séance tenue le mardi 25 septembre 2012
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Élaine Ayotte.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Ginette Marotte M. Lionel Perez et M. Claude Trudel.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

M. Pierre Mainville.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

Mme Élaine Ayotte.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :

M. Richard Deschamps.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

_____

À 14 h 03, le conseil reprend ses travaux à l'article 65.01.

_____

CM12 0875 (suite)

Motion de l'opposition officielle sur le calcul de l'ajustement du loyer effectué par la SHDM

_____

Le débat se poursuit.

_____

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Étienne Brunet

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Harel, Samson, Bourgeois, Thériault, Primeau, Ménard, Rouleau, Dorais, Décarie, Blanchard, Lefebvre, Fournier, Brunet, Robillard, Bergeron, Duplessis, Gadoury, Duchesne, Limoges, Croteau, Norris, Thuillier et McQueen (23)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Tremblay, Applebaum, DeSousa, Deschamps, Bissonnet, Barbe, Fotopulos, Deros, Campbell, Deguire, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Richard Bélanger, Worth, Teti-Tomassi, Ward, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Miranda, Dubois, Benjamin, Perri, Clarke, Zambito, Daniel Bélanger, Salem, Miele, Farinacci, Hénault, Dauphin et Gagnier (34)
Résultat:	En faveur : 23 Contre : 34

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

_____

CM12 0876

Motion de l'opposition officielle demandant d'élargir la portée de *la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (L.R.Q., c. A-2.01)

Attendu que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* stipule que nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche tout en encadrant dans sa Partie III les Programmes d'accès à l'égalité et que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* évoque le principe d'égalité;

Attendu que la L.R.Q., c. A-2.01, adoptée en 2001, a pour but d'instituer un cadre d'accès à l'égalité en emploi pour assurer l'égalité des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi notamment les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les personnes qui font partie d'une minorité visible et ethnique ce, dans les organismes publics;

Attendu que la Loi oblige les organismes publics à faire une analyse de leurs effectifs et à établir un programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) afin d'identifier si un groupe visé est sous-représenté et de supprimer les règles et pratiques du système d'emploi susceptibles d'être discriminatoires;

Attendu que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) est chargée de veiller à l'application de la Loi, notamment pour l'élaboration des PAÉE;

Attendu que la CDPDJ a fait paraître en mai 2012 une étude intitulée « *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : Résultats d'un "Testing" mené dans le Grand Montréal* » démontrant qu'à profil professionnel et à qualifications égales, tant pour les postes qualifiés que non qualifiés, les taux nets de discrimination sont d'environ 35 % pour les personnes issues des minorités lors de la présélection à l'embauche;

Attendu que l'écart subsiste pendant une et parfois deux générations pour des diplômés de minorités dites « visibles » nées ici et que, à diplôme égal, le taux de chômage de ces Québécois est de 1,5 à 2 fois supérieur;

Attendu que cette étude a démontré que les organismes publics appliquant le PAÉE auraient une incidence positive sur le recrutement puisque lors du « *testing* » ces organisations publiques ont eu un taux de discrimination nul alors que ce taux était de 37 % en entreprise privée et de 35 % pour les organismes sans but lucratif (OSBL);

Attendu que la Ville de Montréal, l'un des plus grands employeurs publics au Québec avec près de 25 200 employés, souscrit au PAÉE depuis 2008 et qu'elle a la tâche de s'afficher comme modèle dans la lutte contre la discrimination en emploi afin de relever les défis de la société diversifiée d'aujourd'hui et de demain;

Attendu que la *Loi sur les cités et villes* ne permet pas à la Ville de Montréal d'exiger de ses fournisseurs et des OSBL avec qui elle fait affaires de mettre en place un programme d'égalité à l'emploi ni d'utiliser ce critère pour favoriser l'attribution de contrats;

Attendu que dans son dernier Rapport sur la mise en oeuvre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics,* datant de mars 2006, le ministère de la Justice a statué sur la nécessité de maintenir la Loi et en est à évaluer l'opportunité de la modifier;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Anie Samson

que le conseil municipal :

- à l'instar de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, demande au gouvernement du Québec d'élargir la portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* ainsi que la *Loi sur les cités et villes* afin de donner à Montréal un levier juridique pour permettre de stimuler la mise en place du programme d'accès à l'emploi et à l'égalité (PAÉE) dans les entreprises privées qui contractent avec la Ville et dans les OSBL qui reçoivent des subventions ce, afin d'aider à corriger la situation des personnes faisant partie des groupes victimes de discrimination;

- demande au gouvernement du Québec d'amender la *Loi sur les cités et villes* afin de permettre à Montréal de disposer d'un encadrement législatif lui permettant d'utiliser, lors des processus d'appel d'offres, des critères et pondérations à caractère social, tel que la présence d'un PAÉE chez les entreprises privées et OSBL soumissionnaires.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Frantz Benjamin

de référer la présente motion à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, conformément au 5° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote enregistré sur la proposition des conseillers Rotrand et Benjamin.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Tremblay, Applebaum, DeSousa, Bissonnet, Barbe, Fotopulos, Deros, Campbell, Deguire, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Richard Bélanger, Worth, Teti-Tomassi, Ward, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Miranda, Dubois, Benjamin, Perri, Clarke, Zambito, Daniel Bélanger, Salem, Miele, Farinacci, Hénault, Dauphin et Gagnier (33)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Harel, Samson, Bourgeois, Thériault, Primeau, Ménard, Rouleau, Dorais, Ayotte, Décarie, Blanchard, Lefebvre, Fournier, Brunet, Robillard, Bergeron, Duplessis, Gadoury, Duchesne, Limoges, Croteau, Norris, Thuillier, McQueen et Mainville (25)
Résultat:	En faveur : 33 Contre : 25

Le président du conseil déclare la proposition à l'effet de référer la motion pour étude à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM12 0877

Motion de l'opposition officielle soulignant l'élection d'une femme au poste de première ministre du Québec

Attendu que l'élection provinciale du 4 septembre 2012 marquera l'histoire du Québec, puisque pour la première fois, une femme a été élue au poste de première ministre du Québec;

Attendu que cet événement revêt une profonde portée symbolique pour une société égalitaire et inclusive;

Attendu que cette avancée fait suite à d'autres moments clés de l'histoire des femmes et de l'histoire du Québec, dont l'obtention du droit de vote des femmes québécoises, en 1940; l'élection d'une première femme à l'Assemblée nationale, en 1961; et la nomination d'une femme comme présidente de l'Assemblée nationale, en 2002;

Attendu que d'autres jalons restent à poser, notamment quant au nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale et dans les conseils municipaux;

Il est proposé par Mme Élaine Ayotte

appuyé par Mme Elsie Lefebvre
M. Réal Ménard

Et résolu :

que le conseil municipal souligne l'élection, pour la première fois, d'une femme au poste de première ministre du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM12 0878

Motion de l'opposition officielle concernant la création d'une unité d'enquête administrative sur la gestion contractuelle et l'éthique à Montréal de 2001 à 2012

Attendu que Montréal est la métropole du Québec;

Attendu que la Ville de Montréal octroie plus de 400 contrats par année de plus de 100 000 $ et représente donc l'un des marchés d'appels d'offres les plus importants du Québec;

Attendu que le marché des appels d'offres montréalais est caractérisé par plusieurs dysfonctionnements, notamment;

- le Vérificateur général de la Ville de Montréal faisait état de sa perplexité, en 2009, devant l'importante concentration des contrats dans certains arrondissements entre les mains de quelques firmes;
- au niveau de la métropole, Montréal a octroyé 74 % des contrats d'asphaltage et de construction de trottoirs à huit firmes au cours des trois dernières années;
- au niveau de l'agglomération, l'entreprise Louisbourg SBC s'est vu accorder 18 % de la valeur de tous les contrats accordés par le Comité exécutif, le Conseil municipal et le Conseil d'agglomération pendant les six premiers mois de 2011. Ce pourcentage a atteint 21 % pour la même période en 2012.

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par Mme Chantal Rouleau
Mme Anie Samson

que le conseil municipal de Montréal demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de procéder à la mise sur pied d'une Unité d'enquête administrative sur la gestion contractuelle et l'éthique à la Ville de Montréal de 2001 à 2012.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Réal Ménard

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Harel, Samson, Bourgeois, Thériault, Primeau, Ménard, Rouleau, Dorais, Ayotte, Décarie, Blanchard, Lefebvre, Fournier, Brunet et Robillard (15)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Tremblay, Applebaum, DeSousa, Deschamps, Bissonnet, Barbe, Fotopulos, Deros, Campbell, Deguire, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Richard Bélanger, Worth, Teti-Tomassi, Ward, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Miranda, Dubois, Benjamin, Perri, Clarke, Zambito, Daniel Bélanger, Salem, Miele, Farinacci, Hénault, Dauphin, Bergeron, Duplessis, Gadoury, Duchesne, Limoges, Croteau, Norris, Thuillier, McQueen, Gagnier et Mainville (44)
Résultat:	En faveur : 15 Contre : 44

Le président du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

Article 65.05

Motion de l'opposition officielle visant à encourager une participation active des citoyens à la journée « En ville, sans ma voiture ! »

La conseillère Elsie Lefebvre indique le report de cette motion à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément au 2° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.06

Motion de l'opposition officielle concernant les célébrations du 375e anniversaire de Montréal

La conseillère Élaine Ayotte retire la motion en titre, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.07

Motion de l'opposition officielle pour rendre accessible un belvédère dans le secteur sud-ouest du mont Royal

La leader de l'opposition officielle indique le report de cette motion à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément au 2° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.08

Motion de l'opposition officielle visant la prévention d'une éclosion de légionellose à Montréal

Cette motion a été retirée lors de l'étude de l'article 15.10.

CM12 0879

Motion de l'opposition officielle rendant hommage à Claude Gosselin

Attendu que Claude Gosselin oeuvre dans le milieu des arts visuels montréalais depuis plus de 35 ans et qu'il a notamment fait carrière au Conseil des arts du Canada (1975-1979) et au Musée d'art contemporain en tant que conservateur (1979-1983);

Attendu que Claude Gosselin a fondé le Centre international d'art contemporain de Montréal en 1983, à l'origine des *Cent jours d'art contemporain de Montréal* (1985-1997), une manifestation qui a contribué à faire connaître au grand public l'art actuel québécois et canadien;

Attendu que M. Gosselin est un expert engagé dans la communauté artistique québécoise, par sa participation à de nombreux conseils d'administration, comités et jurys;

Attendu que M. Gosselin a lancé la *Biennale de Montréal* en 1998, contribuant au positionnement de Montréal dans le circuit international des biennales d'art contemporain;

Attendu que M. Gosselin fut récipiendaire de nombreux prix et honneurs tout au long de sa carrière, dont le Prix du Gouverneur général en arts visuels et médiatiques en 2005;

Attendu que M. Gosselin est membre de l'Ordre du Canada depuis 2006;

Attendu que M. Gosselin a contribué au dynamisme culturel et artistique de Montréal, de même qu'à son rayonnement;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Élaine Ayotte

Et résolu :

que le conseil municipal reconnaisse la valeur de la contribution de Claude Gosselin à l'essor culturel de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

65.09

_____

CM12 0880

Motion du deuxième parti d'opposition pour revoir le mode d'attribution des contrats à la Ville de Montréal

Attendu que la Ville de Montréal est une administration publique qui gère près de 5 milliards de dollars par année;

Attendu que la diversité de ses responsabilités et les conditions particulières de la prestation de services rendent souvent essentielle la participation du secteur privé dans les activités de la Ville de Montréal;

Attendu que l'émulation et la saine compétition entre le secteur public et le secteur privé suscitent une évolution vers de meilleures pratiques;

Attendu qu'actuellement, la majorité des contrats de la Ville de Montréal sont attribués par appel d'offres au plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu que cette pratique met l'accent quasi exclusivement sur le prix et incite les entreprises soumissionnaires à couper sur la qualité et à ne pas se soucier outre mesure de certaines obligations;

Attendu que les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* du gouvernement du Québec permettent la mise en place d'appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres, dit « à deux enveloppes », en vertu duquel chacune des entreprises soumissionnaires obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur des critères qualificatifs;

Attendu qu'un système d'appel d'offres « à deux enveloppes » peut être un moyen efficace de contrer la fraude et la collusion entre entreprises soumissionnaires, qui peuvent avoir lieu plus facilement dans le cas d'un appel d'offres basé uniquement sur le prix;

Attendu que la Ville de Montréal utilise déjà, dans le cas de contrats professionnels, un système d'appel d'offres à deux enveloppes;

Attendu que dans le cadre des champs de compétence de la Ville de Montréal, il est possible d'agir en matière, entre autres, de parité hommes-femmes, d'inclusion des communautés culturelles, d'environnement, d'économie locale, d'efficacité énergétique et de lutte à la fraude et la collusion en matière d'appel d'offres, et ce, sans attendre l'intervention des paliers gouvernementaux supérieurs;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Alex Norris

que le conseil de Ville demande au comité exécutif d'évaluer la possibilité de réviser le système d'appel d'offres de la Ville de Montréal afin de généraliser, pour tous les appels d'offres, l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dit « à deux enveloppes », et ce, conformément à ce qu'autorise la *Loi sur les cités et villes*.

Un débat s'engage.

Le chef du deuxième parti d'opposition retire sa motion suite à l'intervention du président de la Commission sur l'examen des contrats qui s'engage, dans le cadre de son bilan annuel, à examiner la motion à l'étude et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.10

CM12 0881

Motion du deuxième parti d'opposition pour l'étude en commission des principaux bilans environnementaux

Attendu qu'au conseil municipal de juin dernier, les trois importants bilans environnementaux suivants été déposés :

Dépôt du Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau 2011;

Dépôt du Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Attendu que ces dépôts n'ont pas été précédés d'un dépôt à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs;

Attendu que le dépôt des bilans en commission constitue une occasion unique pour les commissaires de discuter avec les fonctionnaires qui ont rédigé les bilans et, ainsi, être mieux à même de les comprendre et d'émettre des recommandations;

Attendu que les bilans environnementaux annuels permettent aux commissaires d'évaluer la performance environnementale de la Ville de Montréal et de voir si des correctifs sont nécessaires afin d'atteindre les cibles fixées;

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par Mme Erika Duchesne

que les principaux bilans annuels concernant les dossiers environnementaux soient transmis pour étude à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs dès leur dépôt au conseil municipal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis
M. Alan DeSousa

d'amender la motion sous étude afin qu'elle se lise comme suit :

« Attendu que la Ville de Montréal produit annuellement divers bilans et que ceux-ci sont déposés au conseil municipal;

Attendu que ces dépôts n'ont pas été précédés d'un dépôt aux différentes commissions du conseil;

Attendu que le dépôt des bilans en commission peut constituer une occasion pour les commissaires de discuter avec les fonctionnaires qui ont rédigé les bilans et, ainsi, être mieux à même de les comprendre et d'émettre des recommandations, s'il y a lieu;

Attendu que les bilans annuels peuvent permettre aux commissaires d'évaluer la performance de la Ville de Montréal dans les différentes sphères d'activités, et de voir si des correctifs sont nécessaires afin d'atteindre les cibles fixées;

que les principaux bilans annuels soient transmis aux Commissions du conseil appropriées dès leur dépôt au conseil municipal ».

Le président du conseil juge l'amendement recevable.

L'amendement est agréé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.11, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.11

Article 65.12

Motion du deuxième parti d'opposition pour le dépôt obligatoire d'une maquette virtuelle pour les projets soumis devant l'Office de consultation publique de Montréal

La conseiller Marc-André Gadoury retire la motion en titre, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 16 h 02, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

_____ _____

PRÉSIDENT DU CONSEIL GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____

MAIRE